AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-7-8-71 200463

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SEVRES, VIENNE

12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS _ Tel: (49) 41.35.55 _

ABONNEMENT ANNUEL 25F

C. C. P. LIMOGES 4.752.22.W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN N° 131 - AOUT 1971

VIGNE

MILDIOU - BLACK-ROT

Les pluies de la dernière décade de Juillet ont lessivé les traitements antérieurs et géné l'application de la protection conseillée dans notre précédent bulletin. En conséquence, dans tous les vignobles qui n'ont pas reçu de traitement depuis le 27 Juillet il y a lieu d'intervenir dès que possible. Dans les Charentes cette protection s'impose notamment dans le cas de vignes non rognées.

TORDEUSES DE LA GRAPPE

Aussi bien dans les Charentes que dans le Haut-Poitou, le vol s'est poursuivi jusqu'en fin Juillet. Dans les secteurs habituellement sensibles à ces ravageurs, observer les grappes afin d'effectuer une nouvelle intervention si le nombre de pénétrations le justifie.

En Haut-Poitou des pontes importantes ont été déposées au cours de la semaine passée, notamment dans le secteur d'Etables. Si aucun traitement n'a été réalisé, effectuer un poudrage insecticide dès réception.

CICADELLES (Empoasca flavescens)

En Charentes, dans quelques cas exceptionnels un traitement peut être nécessaire. Procéder à un comptage sur 100 feuilles prises au hasard, une protection ne doit être envisagée que lorsque les populations atteignent une larve par feuille en moyenne.

Principaux produits pouvant être employés : (doses en grammes de matière active)

- azinphos	: 40 g/hl	- méthidathion	: 30 g/hl
- carbaryl	: 75 g/hl	- oxydéméton-méthyl	: 25 g/hl
- diméthoate	: 30 g/hl	- phosalone	: 50 g/hl
- formothion	: 50 g/hl	- prothoate	: 30 g/hl

POMMIERS - POIRIERS

CARPOCAPSE

Le deuxième vol a débuté vers le 25 Juillet et des pontes ont pu être déposées depuis les derniers jours de la semaine passée, les conditions climatiques étant très favorables à l'activité des papillons. En conséquence si aucun traitement n'a été réalisé depuis le 27 Juillet, il y a lieu d'en exécuter un dès réception dans les situations chaudes (Charentes) ou avant le 6 Août dans les autres secteurs (notamment dans la Gâtine).

ARAIGNEES ROUGES - PUCERONS

Dans certains vergers l'on peut trouver de fortes pullulations de ces ravageurs. Les combattre en se reportant aux indications de notre précédent bulletin.

TAVELURES - MALADIES DE CONSERVATION

Dans les vergers contaminés, poursuivre la lutte contre les tavelures. Utiliser de préférence un fongicide actif sur les maladies de conservation des fruits (thiabendazole, bénomyl, captane,...).

-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-:-

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"
F. BARBOTIN

Les Contrôleurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES,
R. HUDE - H. BOUE

P50

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Imprimé à la Station le 3 Août 1971 - Précédente note : Bulletin n° 130, suppl. n°1